
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement de dix (10) Elèves Professeurs d'Education Physique et Sportive à former à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS), pour le compte du Ministère des Sports et des Loisirs, dans le centre unique de Ouagadougou

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du DEUG II ou L2 ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont composés comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 F CFA et datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdit   ni de b  galement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept  .

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires. Toutefois, l'admission n'est d  finitive qu'apr  s un contr  le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re  us aux p  riode, jours, heures et sur le site ci-apr  s :

- P  riode : du 19 au 29 mai 2015 ;
- Jours de r  ception : du lundi au samedi ;
- Heures de r  ception : de 08 heures    14 heures ;
- Site de r  ception : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS)

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le centre unique de Ouagadougou. En outre, l'acc  s    la salle de composition est subordonn      la pr  sentation du r  c  piss   d'inscription et de la Carte Nationale d'Identit   Burkinab   (CNIB) ayant servi au d  p  t du dossier.

Les candidats sont inform  s que les d  clarations de perte de CNIB ne sont pas accept  es. Par cons  quent, il leur est recommand   de faire   tablir en double la photocopie l  galis  e de leur CNIB ayant servi au d  p  t du dossier.

Le concours comporte des   preuves   crites et des   preuves physiques et sportives.

1^{er} jour : les   preuves   crites se d  roulent selon les horaires ci-dessous :

- 7H30mn-10H30mn : biologiecoef.3
- 11H 30mn-13H 30mn : culture g  n  ralecoef.2

2^e jour : les   preuves physiques et sportives (coef 5) portent sur :

- des   preuves d'athl  tisme :

* un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;

* un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;

* deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les Femmes)

- une épreuve de sport collectif: Basket-ball, Football, Hand-ball, Volley-ball (au choix).

- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et de celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de notes au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de trois (03) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° _____ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un concours direct de recrutement de trente (30) Elèves Maîtres d'Education Physique et Sportive dont vingt (20) hommes et dix (10) femmes à former à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS), pour le compte du Ministère des Sports et des Loisirs, dans le centre unique de Ouagadougou.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2015, titulaires du Baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, signée et datée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;

- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 F CFA et datant de moins de trois (03) mois attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction s'il y a lieu et n'est atteint ni de surdit   ni de b  gaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accept  

En cas d'admission, le candidat sera invit      fournir des pi  ces compl  mentaires. Toutefois, l'admission n'est d  finitive qu'apr  s un contr  le approfondi.

Les dossiers de candidature sont re  us aux p  riodes, jours, heures et sur le site ci-apr  s :

- P  riode : du 19 au 29 mai 2015 ;
- Jours de r  ception : du lundi au samedi ;
- Heures de r  ception : de 08 heures    14 heures ;
- Site de r  ception : Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des Sports (INJEPS).

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le centre unique de Ouagadougou. En outre, l'acc  s    la salle de composition est subordonn      la pr  sentation du r  c  piss   d'inscription et de la Carte Nationale d'Identit   Burkinab   (CNIB) ayant servi au d  p  t du dossier.

Les candidats sont inform  s que les d  clarations de perte de CNIB ne sont pas accept  es. Par cons  quent, il leur est recommand   de faire   tablir en double la photocopie l  galis  e de leur CNIB ayant servi au d  p  t du dossier.

Le concours comporte des   preuves   crites et des   preuves physiques et sportives.

1^{er} jour : les   preuves   crites se d  roulent selon les horaires ci-dessous :

- 7H30mn-10H30mn : biologiecoef.3
- 11H 30mn-13H 30mn : culture g  n  ralecoef.2

2^e jour : les   preuves physiques et sportives (coef 5) portent sur :

- des   preuves d'athl  tisme :

* un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;

* un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;

* deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les Femmes)

- une épreuve de sport collectif: Basket-ball, Football, Hand-ball, Volley-ball (au choix).

- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des notes pondérées des épreuves écrites et de celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de notes au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion.

La durée de la formation est de deux (02) ans.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les dates et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE
Chevalier de l'Ordre National